CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N° 9 – ANNEE 2016
des délibérations du Conseil Municipal

***Séance** : 22 décembre 2016 à 20h*

***Sous la présidence de** : Monsieur Hubert HOFFMANN, Maire*

***Convocation des Conseillers Municipaux** : 16 décembre 2016*

***Affichage** : - 4 JAN. 2017*

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Gabriel WOLFF, Marie-Rose MUSSIG, Marie-Claire LEISER, Martine HOMMEL, Marcel MICHEL, Joël HOCQUEL, Gérard SCHUSTER, Chantal ICHTERTZ, Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Béatrice WURTZ, Carolle SENGER, Colette DIETRICH, Christine MAIRE, Pascal SIEFFERT, Estelle LAMBERT, Pierre SCHNEIDER, Nicolas HENG, François VAUTRIN, David GEFFRE, Noémie BLAND.

Membres absents excusés avec procuration :

- *Jean-Louis WEIDIG donne procuration à Gérard SCHUSTER*
- *Sylvie DAUL donne procuration à Chantal ICHTERTZ*
- *Florent DIETRICH donne procuration à Pascal SIEFFERT*
- *François HERTER donne procuration à Joël HOCQUEL.*

ORDRE DU JOUR

1.1. Désignation du secrétaire de séance
1.2. Ajout d'un point à l'ordre du jour
2. Informations administratives
    2.1. Point sur la Communauté de Communes du Pays Rhénan
3. Approbation du procès-verbal n° 8 du 24 novembre 2016
4. Communauté de Communes du Pays Rhénan - Droit de préemption
5. Finances
    5.1. Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs
6. Environnement
    6.1. Forêts communales
        6.1.1. Programme de travaux 2017
        6.1.2. Etat prévisionnel des coupes 2018
7. Affaires immobilières
    7.1. Constitution d'une servitude au profit d'Electricité de Strasbourg
8. Divers

1.1.
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur David GEFFRE est désigné comme secrétaire de séance.

1.2.
AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point 5. Finances – 5.2. " A.A.P.P.M.A. – Garantie d'emprunt ".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **APPROUVE** l'inscription de ce point à l'ordre du jour.*

2.
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La collecte de la Banque Alimentaire des 25 et 26 novembre derniers a permis de récolter 4 047 kg de denrées alimentaires pour les plus démunis.

La vente de bois du 19 décembre 2016 a permis une recette avoisinant les 8 000 €.

2.1. Point sur la Communauté de Communes du Pays Rhénan

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Gambsheim est représentée par 5 délégués au sein de la Communauté de Communes.

Il présente l'état d'avancement et des perspectives pour l'année suivante de l'action publique intercommunale à travers le projet de territoire.

Véritable guide, il constitue la feuille de route politique intercommunale, assure une action cohérente et donne des objectifs de réalisation avec des priorités qui peuvent évoluer lors de points d'étape ou avec les évolutions législatives ou institutionnelles.

Le projet de territoire se décline en 4 grands axes thématiques de développement et en 48 actions :

Axe 1 : Economie et tourisme
Axe 2 : Aménagement du territoire
Axe 3 : Environnement
Axe 4 : Service aux habitants.

Le bilan fait apparaître que :

- *La Communauté de Communes, depuis la fusion, a permis de mener à bien de nombreuses actions.*
- *Toutes les actions prévues ont fait l'objet d'une réflexion, aucune n'a été remise en question ou abandonnée.*
- *En décidant en 2016 de reprendre la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dès 2017, la Communauté de*

Communes fait un choix responsable. L'objectif est de pouvoir lancer des études et des actions sans tarder.

- *Des avancées notables et prioritaires sont à noter telles que :*
  - *suite à l'acquisition de l'**ancienne raffinerie**, la Communauté de Communes est maintenant propriétaire d'un terrain de près de 250ha ; les études avancent rapidement avec les premiers chiffrages d'ici début 2017 ; un comité de pilotage partenarial a été constitué ;*
  - *les travaux de démolition de la **friche Geissert à Sessenheim**, après rétrocession de l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier), ont été réalisés et ont obtenu le soutien de la Région et du Département ;*
  - *le **programme pluriannuel de voiries** a engagé d'importants travaux de voiries dans les zones de Soufflenheim (1ère tranche) et de Herrlisheim en 2016. La deuxième tranche à Soufflenheim et la voirie définitive à Offendorf sont déjà à l'étude ;*
  - *pour le **PLU intercommunal**, les débats sur le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et le démarrage des échanges avec les Communes sur la partie règlementaire engagent crescendo les Communes et leurs Conseillers Municipaux ;*
  - *le programme de travaux de la **piscine de Drusenheim**, le choix du maître d'œuvre, BVL Architectes, dans le cadre d'un concours ont été des moments forts de 2016 qui aboutiront sur un avant-projet détaillé début 2017 ;*
  - *les besoins étudiés pour le **futur siège de la Communauté de Communes** se font en lien avec le schéma départemental d'accès aux services publics en cours d'élaboration en vue de la réalisation d'une **maison de services labellisée** ;*
  - *le **schéma périscolaire** avec un fonds de concours est en cours ;*
  - *le lancement d'un **Conseil de Jeunes** et la mise en place d'actions sur le territoire ;*
  - *le renforcement de l'équipe de l'**animation jeunesse** avec un troisième animateur ;*
  - *la **mutualisation** avec la création d'un service commun de marchés publics et une réflexion sur un service technique commun ;*
  - *la nouvelle évolution du **camping du Staedly** est à présent amorcée en vue de l'adapter aux nouvelles demandes des clientèles touristiques avec l'installation de 5 Hébergements Légers de Loisirs (H.L.L.) type chalet pour la saison 2017 ;*

... et toutes les autres actions prévues accompagnent la dynamique de ces projets structurants.

***Concernant les orientations 2017**, **renforcer et redynamiser le développement économique du territoire (y compris touristique et commercial)** au service de l'emploi avec une communication, une promotion interne et externe accrues du territoire est une priorité réaffirmée pour les deux années à venir.*

*La valeur ajoutée du tourisme et notamment l'**évolution des offices de tourisme** sera également une préoccupation importante. L'**Opération Collective de Modernisation** (O.C.M.) **du Commerce et de l'Artisanat** sur les 18 Communes a été retenue par l'Etat avec le partenariat de la Région et le soutien au titre de l'animation locale du Département ; elle sera finalisée d'ici fin 2017.*

***Maintenir un niveau de services à la population suffisant, de qualité et adapté à l'évolution des besoins tout en maîtrisant les dépenses** constitue le deuxième enjeu majeur en 2017. La mise en œuvre du schéma périscolaire, la création d'une nouvelle piscine, le maintien de la baignade du Staedly comme service public aux habitants, la poursuite des actions sur la mutualisation, la mise en œuvre du dispositif de l'animation*

jeunesse, la lutte contre les moustiques sur l'ensemble du territoire, la création d'une régie ordures ménagères… toutes ces actions y contribueront.

3.
APPROBATION DU PROCES VERBAL N°8 DU 24 NOVEMBRE 2016

Le procès verbal n° 8 est adopté,

à l'unanimité.

4.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire a proposé la renonciation à la préemption des biens ci-après à la Communauté de Communes du Pays Rhénan :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Type	Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en are	Adresse		
16/67	21	409/31	5,10	2 rue de la Dordogne	Appartement	M. et Mme Faik VARDAR
16/68	16	517	5,78	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain à bâtir	M. Jean BENTZINGER
16/69	16	553/11	5,00	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain à bâtir	Sàrl DELT'AMENAGEMENT
16/70	16	528/11	3,42	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain à bâtir	Sàrl DELT'AMENAGEMENT
16/71	16	545/11	3,51	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain à bâtir	Sàrl DELT'AMENAGEMENT
16/72	16	502/11	5,38	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain à bâtir	Sàrl DELT'AMENAGEMENT
16/73	36	108/32 et 118/03	11,69	17a route de Weyersheim	Appartement	M. Florent LIGI
16/74	8	53/17 et 103/17	9,88	10 rue des Serruriers	Maison	Consorts VIX
16/75	5	26	10,92	18 rue Gruber	Maison	Mme Marie-Thérèse FRITZ

5.
FINANCES

5.1. Recensement de la population – Rémunération des agents

Selon la formule issue des articles 156 et suivants de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de "démocratie de proximité", le recensement de la population aura lieu à Gambsheim du 19 janvier au 18 février 2017.

La population légale issue de ce recensement prendra effet le 1er janvier 2019 et fera l'objet d'une actualisation annuelle après chaque cycle. Une dotation financière est allouée à la Commune pour les opérations de recensement.

Les agents recenseurs, recrutés pour l'occasion et encadrés par un Coordonnateur Communal, sont de la responsabilité de la Commune.

Il est proposé de découper la Commune en 9 districts de recensement, confiés chacun à un agent recenseur, dont il appartient au Conseil Municipal de fixer la rémunération.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **DECIDE** de créer 10 postes occasionnels d'agents recenseurs,*

*- **FIXE** la rémunération de chaque agent recenseur à un montant net de charges sociales avant déduction de la C.S.G. / C.R.D.S. de :*

- *1,30 € par formulaire de recensement en retour correctement rempli et par formulaire retourné par les recensés via internet (bulletins individuels, feuilles de logement et dossiers d'adresses collectives)*
- *30 € par séance de formation.*

5.2. A.A.P.P.M.A. (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de Gambsheim – Garantie d'emprunt

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.) de Gambsheim envisage des travaux de restructuration et de mise en conformité de ses locaux sis au lieudit Huttmatt.

L'estimation des travaux s'élève à 250 000 €. Si l'Association peut financer sur ses fonds propres 100 000 €, elle se trouve dans l'obligation d'emprunter les 150 000 € nécessaires pour réaliser l'ensemble du projet.

L'A.A.P.P.M.A. demande aujourd'hui à la Commune d'accorder sa garantie d'emprunt susvisé.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

par 26 voix pour et 1 abstention,

*- **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de l'emprunt de 150 000 € que l'A.A.P.P.M.A. contracte auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Gambsheim-Kilstett aux conditions suivantes :*

Montant emprunté :	*150 000 €*
Durée :	*180 mois*
Taux d'intérêt nominal :	*1,50 % annuel*
Modalités de remboursement :	*échéances mensuelles constantes et successives en capital et intérêts de 931,11 € (hors cotisation assurance)*
Garantie :	*cautionnement de la Commune à hauteur de 50 %*

*- **S'ENGAGE** à effectuer le payement en lieu et place de l'A.A.P.P.M.A., sur simple demande écrite du prêteur, dans l'hypothèse où, pour quelque motif que ce soit, l'association n'honorerait pas ses engagements aux dates convenues ou n'acquitterait pas les intérêts moratoires dus*

*- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la Commune et l'A.A.P.P.M.A. fixant les conditions d'exercice de la garantie et de mise en œuvre des sûretés offertes, les modalités de contrôle exercées par la Commune sur l'utilisation de l'emprunt et des mesures prises pour son remboursement, les modalités de payement des avances éventuellement consenties en exécution de la garantie.*

6. ENVIRONNEMENT

6.1. Forêts communales

6.1.1. Programme de travaux 2017

L'Office National des Forêts a établi, en application de l'aménagement forestier, un programme de travaux pour les deux massifs forestiers communaux du Steinwald et des Riedmatten.

Ce programme se décompose en deux types de travaux :

- des travaux d'exploitation concernant les deux massifs forestiers comprenant des coupes d'éclaircie et de récolte de bois d'industrie et d'œuvre pour un montant de 9 680,00 € H.T. et une recette liée à la vente de bois d'un montant de 12 180,00 € H.T., soit un bilan prévisionnel excédentaire de 2 500,00 € H.T.,

- des travaux de plantation de 880 plants sur une surface de 2,4 hectares de la parcelle 18 pour un montant de 6 750,00 € HT.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **APPROUVE** le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour les deux massifs forestiers communaux pour l'exercice 2017,*

*- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés, conventions et actes à intervenir dans la limite des crédits votés,*

*- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires suivants au budget primitif 2017*

Nature des dépenses	Dépenses en € TTC	
	Montant	Compte d'imputation
Travaux de plantation	8 000 €	2121
Travaux d'entretien	12 000 €	61524

Nature des recettes	Recettes en €	
	Montant	Compte d'imputation
Coupes de bois	6 000 €	7022
Menus produits forestiers	6 000 €	7023

6.1.2. Etat prévisionnel des coupes 2018

L'Office National des Forêts établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette de coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier.

Il porte sur un volume prévisionnel de bois coupé de l'ordre de 895 m^3, contre 162 m^3 lors de la campagne précédente, permettant une amélioration des peuplements en place par éclaircies et par récolte des chablis ; il concerne essentiellement les parcelles 4, 9 et 10 du massif du Steinwald.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après avis de la Commission Technique et Environnement, après en avoir délibéré,

par 26 voix pour et 1 abstention,

*- **APPROUVE** l'état d'assiette 2018 des coupes à marteler concernant les deux massifs forestiers pour un volume prévisionnel de bois de l'ordre de 895 m^3*

*- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et actes à intervenir.*

7. AFFAIRES IMMOBILIERES

7.1. Constitution d'une servitude au profit d'Electricité de Strasbourg

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle structure d'accueil périscolaire et de reconstruction de l'école maternelle "Le Verger", il est nécessaire de procéder au dévoiement d'un câble de transport d'électricité qui chemine actuellement au travers de la cour de l'école élémentaire ainsi que d'un câble de télédistribution qui chemine dans la cour de l'école maternelle "Le Verger".

Une convention sous seing privé a été signée par le Maire pour se faire en date du 19 octobre dernier.

Il y a lieu aujourd'hui de constituer au profit d'Electricité de Strasbourg une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section 9 n° 173 afin de permettre la réalisation desdits travaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **APPROUVE** les travaux de dévoiement des réseaux électriques et de télédistribution nécessaires aux travaux de construction de la nouvelle structure d'accueil périscolaire et de reconstruction de l'école maternelle "Le Verger"*

*- **APPROUVE** la signature par le Maire en date du 19 octobre dernier d'une convention sous seing privé pour la réalisation de ces travaux ;*

*- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur la parcelle cadastrée section 9 n° 173.*

8.
DIVERS

Les manifestations à venir sont annoncées.

Il est fait un bilan de la manifestation de Noël du 18 décembre organisée par Gambsheim Animation.

La Fête des Aînés se déroulera le 14 janvier 2017 à l'EcRhin. Il est fait appel aux Conseillers Municipaux pour la distribution des colis aux personnes qui n'auront pu être présentes.

L'Info G est en cours de réalisation. Le comité de relecture sera sollicité début janvier.

L'inauguration des nouveaux vestiaires et du club-house du stade de football aura lieu le 17 avril 2017.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire

MAIRIE DE GAMBSHEIM BAS-RHIN

Hubert HOFFMANN